

Pour Qui ?

Les travailleurs amenés à réaliser la consignation d'une installation ou partie d'installation ou d'un ouvrage, comme par exemple :

- > La consignation d'un départ dans un TGBT pour travaux électriques ;
- > La consignation de l'alimentation électrique d'un local en vue de sa rénovation, de travaux de peinture ;
- > La consignation et la mise en sécurité d'une installation électrique avant l'intervention d'un BO...

Durée ?

Formation théorique + 5 heures minimum de pratique

Sanction de stage ?

Oui

- > Avis nominatif et individuel pour habilitation

Contenu ?

Thèmes communs formation initiale :

- > Effets du courant sur le corps humain
- > Ouvrages et installations
- > Zone d'environnement et leurs limites
- > Habilitation : principe, symboles, limites
- > Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- > Surveillance des opérations
- > Mise en sécurité d'un circuit
- > Equipements de protection collective
- > Equipements de protection individuelle
- > Equipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre
- > Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
- > Evaluation du risque électrique.

Thèmes spécifiques BC

- > Fonction des matériels électriques : coupures, protection, séparation...
- > Chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux : rôle, instructions, échanges d'informations
- > Etapes et documents applicables lors d'une consignation.

Par qui ?

Organisme de formation compétent.

Recyclage ?

Oui

- > Tous les 3 ans.

Références réglementaires :

Articles R4544-9 à R4544-11 du Code du travail

Norme NF C18-510 « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique ».